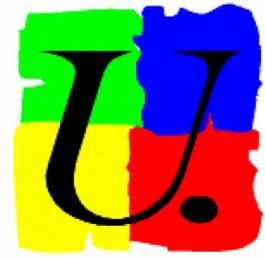




SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

Déclaration CGT et FSU au CCAS des MEEM/MLHD du 3 mars 2016

Mesdames, Messieurs,

Plus de 800 000 signatures aujourd'hui pour la pétition sur internet, dénonçant le projet de loi de casse du code du travail proposé par le gouvernement par la voix de sa ministre du travail. Les salariés du secteur privé comme de la fonction publique, les étudiants et les retraités ne sont pas dupes des gages que ce gouvernement continue à vouloir donner au MEDEF alors que tout démontre aujourd'hui que les milliards de cadeaux déjà faits aux entreprises n'ont eu aucun effet sur les créations d'emplois. Le report de la présentation du projet de loi au conseil des ministres n'est pas suffisant et la CGT et la FSU demandent clairement le retrait de ce projet de loi et appellent tous les agents actifs et retraités à participer à la journée d'action et aux rassemblements prévus le 9 mars car, TROP c'est TROP !

La criminalisation de l'action syndicale des salariés qui défendent leur emploi et leur outil de travail, est montée d'un cran avec des condamnations inédites à des peines de prisons fermes quand les grands groupes continuent à licencier tout en engrangeant des bénéfices pour leurs actionnaires. Le soutien notamment aux salariés de Goodyear concernés continue.

Le remaniement ministériel a fait des coupes sombres dans le ministère de la Fonction Publique avec un changement de ministre à la veille de négociations salariales très importantes pour les fonctionnaires, laissant présager des propositions a minima le 17 mars pour lesquelles la CGT et la FSU ont déjà mis en garde la nouvelle ministre et appellent également à la mobilisation de tous les fonctionnaires.

Aujourd'hui, la Fonction Publique lance la mise en œuvre unilatérale des mesures qui vont s'étaler jusqu'en 2020 sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Ces mesures viennent se télescoper avec le plan de requalification prévu par les MEEM/MLHD de C en B particulièrement car de nombreux agents de catégorie C pourraient mettre 7 ans pour obtenir un véritable gain financier en passant en catégorie B !!!

L'écologie n'est plus à l'ordre du jour du gouvernement avec un ministère qui a sérieusement réduit ses ambitions et pas seulement dans son intitulé mais aussi après la COP 21 dont les engagements ne sont pas à la hauteur des enjeux du réchauffement climatique.

Depuis début 2016, la CGT et la FSU continuent de dénoncer dans les services fusionnés et dans les CAP locales et nationales qui traitent des mobilités des agents, les conséquences néfastes de la réorganisation territoriale des services de l'Etat, en terme d'abord de missions dont le pilotage s'éloigne de plus en plus des lieux de proximité et aussi en terme de stress et d'inquiétude pour leur avenir, des agents concernés. Chacun sait que les organigrammes actuels ne tiendront pas au-delà de 2018 et que l'unicité des missions par site est bien l'objectif des préfets de région qui ont aujourd'hui plus de poids que les ministres.

Le CCAS se réunit dans ce contexte social difficile où la colère des personnels atteint aujourd'hui un niveau que nous n'avons pas vu depuis longtemps. Sur le plan de la santé et de la protection sociale des agents, la fusion de la mutuelle historique du ministère, la MGET avec la MGEN n'a pas été sans difficultés avec parfois un souci financier non négligeable en terme de cotisations ou de reste à charge pour certaines prestations pour les agents et une information trop peu précise et explicite notamment pour les retraités. A ce propos, nous souhaitons qu'un bilan soit présenté par la MGEN au prochain CCAS et nous voudrions connaître les perspectives d'avenir sur le prochain référencement d'un organisme de protection sociale complémentaire au sein de nos ministères.

La CGT et la FSU saluent la prise en compte par la DRH de leur demande de maintien du fonctionnement actuel des CLAS et des CRCAS dans les DREAL et les régions fusionnées. La note du 1^{er} février le formalise mais elles resteront vigilantes sur la réelle volonté de chaque RBOP de prendre en compte réellement les souhaits de chacun des CLAS dans les DREAL et des CRCAS d'origine puisque les délégations de crédits pour 2016 ont bien été faites au RBOP de la région fusionnée. Il est nécessaire de relancer la création des CLAS et des CRCAS qui ne sont pas ou plus en situation de fonctionner.

Concernant les crédits d'action sociale, la CGT et la FSU demandent des informations sur l'expérimentation en cours dans certaines régions, sur un regroupement envisagé dès 2017, des crédits de fonctionnement des services du périmètre Réate donc les DREAL, sur le BOP 333 donc celui des DDI. Il a été indiqué en Rhône-Alpes que dans ce cadre, il pouvait y avoir une inquiétude pour les crédits d'action sociale. Bien évidemment, la CGT et la FSU s'opposeront à toute fongibilité des crédits d'action sociale si c'est bien cela qui est envisagé surtout dans un contexte de poursuite de la baisse des crédits de fonctionnement.

Sur le futur de l'action sociale, nous devons dès maintenant travailler en commission afin d'avoir une vision claire et tournée vers la proximité avec les agents. Pour ce faire, une organisation comme celle existant actuellement est pour nous la garantie d'une action sociale pour tous. Cela nécessitera des moyens complémentaires en temps de décharge et en crédits pour l'action sociale de proximité. D'autre part, lorsque nous parlons d'action sociale pour tous, la CGT et la FSU s'interrogent sur les motivations profondes de la décision du Comité d'action sociale de l'IFSTTAR de ne pas signer la convention avec le CGCV. L'action sociale collective nécessite une analyse globale qui devrait dépasser la simple comptabilité du nombre d'enfants concernés à un instant T pour bénéficier de prestations mais plutôt d'encourager d'autres agents à envoyer leurs enfants dans les centres du CGCV. Cette décision est forcément perçue comme un mauvais signal pour les autres établissements publics et nous espérons qu'elle pourra être revue.

Lorsque nous parlons des difficultés des agents lors des multiples restructurations actuelles, nous voulons également aborder les problèmes liés à la gestion des logements en utilité de service modifiée par le décret du 3 décembre 2015. Une fois encore, cela entraîne des inégalités et des pertes de revenus pour certains agents. La CGT et la FSU demandent, comme cela est le cas à VNF, que tous les agents des services des MEEM/MLHD et des établissements publics, n'aient aucun impact financier suite à ce décret.

Nous réitérons notre demande expresse de sanctuarisation des crédits d'action sociale et notamment des Crédits d'Initiative Locale dont le montant devrait être porté à 1 million d'euros.

Pour tous les points que nous venons d'évoquer, notre attention sera de tous les instants et nous ne manquerons pas de revenir vers vous et vous alerter lors que nous jugerons que l'action sociale que nous défendons sera menacée.

Les représentants CGT et FSU au CCAS des MEEM/MLHD.